

PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont opposables à chaque acheteur d'un Pass multi-activités de la station des Orres (ci-après nommé Pass). Le Pass est géré par la SEMLORE ayant siège à Bâtiment administratif 4 allée des mélèzes 05200 LES ORRES. SIRET : 509 289 054 00025 (N° TVA Intracommunautaire : FR 95 509 289 054).

Les conditions générales de vente et d'utilisation sont disponibles aux points de vente de la station ainsi que sur le site internet <https://activites.lesorres.com>

Les présentes conditions de vente sont proposées en langue française.

ARTICLE 1 - OBJET

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de l'achat et l'utilisation du Pass.

L'utilisation d'un Pass implique la connaissance et l'acceptation par la personne ci-après dénommée, le client, de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

ARTICLE 2 – CHAMP ET DUREE D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à compter de leur acceptation et jusqu'à la date d'expiration du Pass. La durée de validité du Pass s'entend en jours consécutifs. Le 1^{er} jour de validité du Pass est au choix du client. Le Pass, quelle que soit sa durée, est utilisable pendant la durée d'exploitation estivale continue des activités de la SEMLORE.

ARTICLE 3 – DESCRIPTIF

Le Pass vise à faciliter la découverte des activités de la station des Orres et des environs. Il se présente sous forme d'un support rechargeable, numéroté et nominatif. En conséquence, il ne peut être cédé ou remis à un tiers. Le Pass est strictement personnel et nominatif.

Le Pass offre, pendant sa durée de validité, d'une part un droit d'accès unique, multiple ou illimité, à un ensemble d'activités et d'autre part un accès avec réduction à d'autres activités dont les 2 listes sont consultables sur un dépliant d'information disponible aux points de vente et sur le site internet <https://activites.lesorres.com>, ce dans la limite des conditions définies dans les présentes.

ARTICLE 4 – LISTE DES ACTIVITES DU PASS

Le Pass donne accès en illimité aux activités suivantes présentes sur la station des Orres : piscine municipale, patinoire (hors nocturne), cinéma (sauf pour le Pass 1 jour), remontées mécaniques piétonnes (Prélongis, Pousterle, Pic Vert et le tapis Préclaux une fois ouvert), terrain de tennis et jeux de société (retour des jeux avant 18h30, tous les jours)

Le Pass donne accès en bonus à 1, 5 ou 9 tours de luge sur rail selon la durée de validité du Pass (les enfants de moins d'1.40m doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte +18 ans ou +1m65) et 1 passage sur simulateur (pass adulte) ou 1 entrée kids park (pass enfant).

Le Pass donne droit à des réductions sur plusieurs activités réalisées par des prestataires extérieurs à la SEMLORE ou la Mairie des Orres. Les coordonnées et horaires d'ouverture de chaque prestataire partenaire sont sous la responsabilité du prestataire lui-même et sont indiqués sur www.lesorres.com ainsi que sur le dépliant d'accompagnement du Pass remis au client au moment de l'achat ou disponible aux points de vente de la station. Ce dépliant d'information n'est pas un document contractuel.

Le client doit s'assurer au préalable de la disponibilité de l'activité choisie.

ARTICLE 5 – TARIFS ET CATEGORIE DE CLIENTELE

Les tarifs publics de vente du Pass sont affichés aux points de vente de la station et également consultables sur le site internet <https://activites.lesorres.com>. Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises, tenant compte du taux de TVA en France en vigueur actuellement. La SEMLORE se réserve le droit de modifier ses tarifs en cas de modification du taux de TVA.

Les Pass sont déterminés pour une durée et une catégorie de personne. Des réductions sont proposées selon les modalités disponibles au point de vente uniquement et sur présentation au moment de l'achat, de pièces justifiant l'avantage tarifaire (forfait saison hiver/été ou forfait saison été). Aucune photocopie de justificatif ne sera acceptée. Aucune réduction ne sera accordée après l'achat. **Aucun remboursement ou réclamation ne sera accepté à posteriori.**

Il appartient au client de s'informer sur les durées et tarifs proposés et de sélectionner les plus avantageux pour lui. Le personnel de la SEMLORE ne peut être tenu pour responsable du choix du client.

La détermination de l'âge du client à prendre en compte sera celui du jour de début de validité du forfait à délivrer.

Les jours s'entendent en jours consécutifs. Aucune durée ne peut être interrompue quelle qu'en soit la raison.

Le prix n'inclut pas la carte main-libre du Pass disponible à 2€ en vente sur notre site <https://activites.lesorres.com/> ou sur place aux points de vente.

ARTICLE 6 – VENTE DU PASS MULTI-ACTIVITES

Les Pass sont délivrés sur des supports non remboursables et réutilisables une ou plusieurs fois dans la limite d'une durée de garantie de deux ans. La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support ; elle consiste dans la délivrance d'un nouveau support en remplacement du support défectueux.

Ces supports sont accompagnés d'un justificatif de vente ou email de confirmation reprenant les données essentielles de la transaction. Il est demandé au client d'un Pass **de conserver précieusement ce justificatif pour toutes demandes ultérieures.**

L'achat ou le rechargement du Pass peut s'effectuer :

- Au près des points de vente des remontées mécaniques ouverts sur la station au moment de la période d'utilisation du Pass selon les modes de paiement suivants :
 - Chèque tiré sur un compte bancaire (hors société) ouvert en France émis à l'ordre de la SEMLORE (pour tout paiement supérieur à 15 €, présentation d'une pièce d'identité obligatoire)
 - Espèces en Euros dans la limite des plafonds réglementaires,
 - Cartes bancaires (Visa, Eurocard, Mastercard, American Express uniquement)
 - Chèques-vacances émis par l'ANCV (hors coupons sport). Nominatifs, ils peuvent être utilisés par le conjoint, les enfants et ascendants à charge du bénéficiaire.
- En ligne sur le site de vente de la station des Orres <https://activites.lesorres.com/> avec un retrait aux points de vente des remontées mécaniques Les Orres 1650 ou Les Orres 1800 par carte bancaire (CB, Visa et Visa Electron, Mastercard et Maestro uniquement) ou chèques-vacances ANCV connect

Dans le cas d'un rechargement sur n'importe quel support numéroté SKIDATA en sa possession, il est obligatoire de toujours avoir avec soi sa confirmation de commande afin de pouvoir vérifier le nom du détenteur et la validité du pass.

Les informations et données personnelles relatives au détenteur du Pass sont nécessaires au bon traitement de la commande par le vendeur. A défaut, la commande pourrait ne pas aboutir.

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation viennent compléter les conditions générales de vente et d'utilisation de chacune des activités.

ARTICLE 7 - REMBOURSEMENT

Tout titre délivré au tarif public (se référer à la grille de tarifs publics affichée aux points de vente de la station ou sur forfait.lesorres.com, hors promo web) est modifiable ou remboursable tant qu'il n'a pas été utilisé et que la demande est réalisée avant le jour de début de validité (10h).

Tout Pass délivré qui aurait été utilisé même partiellement, ne sera ni remboursé, ni modifié, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit titre.

ARTICLE 8 – ABSENCE DU DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, le droit de rétractation institué par l'article L. 121- 20 du même code ne s'applique pas au contrat conclu pour notamment des loisirs qui peuvent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

ARTICLE 9 – MODALITES D'UTILISATION

A compter de sa date d'activation et jusqu'à la date de fin de validité, **le détenteur présente obligatoirement son Pass (ou sa confirmation de commande s'il s'agit d'un rechargement) à l'entrée ou aux bornes de passage de l'activité partenaire.** Le Pass est strictement personnel et nominatif. En conséquence, les prestataires partenaires ont la possibilité de demander un justificatif d'identité en complément du pass.

Le Pass est valable x jours consécutifs jusqu'à la date mentionnée sur le Pass (ou la commande dans le cas d'un rechargement). Le Pass ne constitue pas un billet coupe-file et n'inclut pas la disponibilité des activités. Il est fortement conseillé de réserver.

ARTICLE 10 - DYSFONCTIONNEMENT, PERTE OU VOL DU PASS'ORRES

En cas de détérioration de la carte main-libre empêchant sa validation lors de l'accès à un site partenaire, le détenteur est invité à se présenter dans les meilleurs délais aux caisses remontées mécaniques à 1650 muni d'une pièce d'identité et du justificatif d'achat, afin de procéder à un échange de carte, étant entendu que les données de la carte défaillante (nom du détenteur et date de fin de validité) seront reportées sur la nouvelle carte. L'ensemble des droits acquis sur la précédente carte sera répercuté sur la nouvelle au bénéfice du client. Ce dernier ne souffrira donc d'aucun préjudice.

En cas de perte, de vol ou de détérioration du Pass, le détenteur pourra se présenter aux caisses remontées mécaniques à 1650 muni d'une pièce d'identité et du justificatif d'achat afin de demander le remplacement de son Pass. Aucun remboursement ne sera opéré.

Les frais de dossier pour la réémission d'un Pass sont fixés à **10 €**.

ARTICLE 11 : SUGGESTION - RECLAMATION

Pour nous adresser une suggestion/réclamation, il vous faut vous rendre sur notre site lesorres.com ou activites.lesorres.com en bas de page, cliquer sur « Suggestion – Réclamation » et suivre les instructions demandées. Toute réclamation doit être adressée dans un délai de 2 mois suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice. Toute réclamation portant sur l'achat d'un titre de transport doit être accompagnée d'une copie dudit titre ainsi que du ticket de caisse de l'achat.

Le délai de traitement des réclamations est d'un mois à compter de leur réception.

ARTICLE 12 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques, modèles et graphismes portés sur les différents titres, affiches ou tarifs sont déposés et toute reproduction est strictement interdite.

ARTICLE 13 - DONNÉES PERSONNELLES

Les informations et données personnelles relatives au détenteur du Pass sont nécessaires au bon traitement de la commande par le vendeur et utiles dans le cas de détérioration, perte ou vol de la carte Pass. A défaut, la commande ne pourra aboutir.

Les informations et données sont conservées par La SEMLORE et le vendeur du Pass à des fins de sécurité, dans le respect des obligations légales et réglementaires.

Les données peuvent être utilisées par La SEMLORE dans le cadre de l'exploitation statistique du Pass et de prospection commerciale.

Le détenteur du Pass peut écrire à La SEMLORE, Bâtiment administratif 05200 Les Orres pour exercer ses droits d'accès et de rectification à l'égard des informations le concernant et faisant l'objet d'un traitement, dans les conditions prévues par la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978.

Le détenteur du Pass dispose de la faculté de s'opposer, sans frais, à ce que les données le concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale.

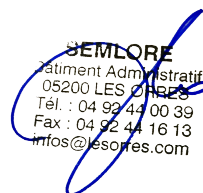
ARTICLE 14 - DROIT APPLICABLE – LITIGES

Les présentes sont soumises à la loi française.

En cas de contestation de l'une ou l'autre des conditions du contrat, une procédure de médiation conventionnelle ou toute autre alternative de règlement des différends pourra être initiée à la demande de l'une ou l'autre des parties.

A défaut, les juridictions du ressort du client seront compétentes pour connaître causes du litige.

Xavier CORNE
Directeur de la SEMLORE



SEMLORE
Etablissement Administratif
05200 LES ORRES
Tél. : 04 92 44 00 39
Fax : 04 92 44 16 13
infos@lesorres.com